Dépôt d'un instrument parlementaire

—

Postulat 2026-GC-275

Pour une caisse publique cantonale ou intercantonale

Auteur-e-s :	**Levrat Marie, Zurich Simon**
Nombre de cosignataires :	**0**
Dépôt :	**20.10.2026**
Développement :	**20.10.2026**
Transmission au Conseil d'Etat :	**20.10.2026**

Dépôt et développement

Les soussignés demandent au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité et la faisabilité de la création d'une caisse publique cantonale ou intercantonale pour l'assurance obligatoire des soins, associée à un réseau de soins intégrés, et d'en examiner les effets potentiels sur les primes et les coûts de la santé.

En 2027, les primes de l'assurance-maladie augmenteront une nouvelle fois dans le canton de Fribourg, de 5,2% en moyenne, soit environ Fr. 19. – supplémentaires par mois. Sur le long terme, cette évolution est tout aussi préoccupante : en 30 ans, les primes moyennes ont été multipliées par 3[1]. Cette progression représente une perte de pouvoir d'achat pour la population et met de nombreuses personnes dans une situation financière compliquée.

Il est ainsi urgent d'examiner les modèles d'organisation de l'assurance-maladie susceptibles de contribuer à une baisse des primes et des coûts de la santé. La caisse publique cantonale ou intercantonale constitue justement un modèle à approfondir.

Le 24 janvier 2025, une motion demandant la création d'une caisse publique fribourgeoise avait été déposée. Elle visait en particulier à permettre aux assurés de bénéficier de primes inférieures à la moyenne cantonale, grâce à un modèle associant une caisse publique à un réseau de soins intégrés.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat avait notamment relevé l'important travail d'analyse et de réflexion nécessaire avant l'éventuelle création d'une caisse publique cantonale ou intercantonale. Le Conseil d'Etat avait également indiqué « suivre l'évolution du projet Béluga[2] afin d'évaluer les possibilités de rapprochement avec celui-ci »[3].

[1] https://www.rts.ch/info/suisse/2026/article/assurance-maladie-les-primes-augmentent-de-5-en-2027-29370793.html
[2] Projet de caisse publique cantonale genevoise
[3] https://api.fr.ch/public/parlinfo/assets/v1/documents/fr_RCE_2025-GC-23_Motion_caisse_publique_fribourgeoise.pdf

Depuis lors, le Conseiller d'Etat chargé de la santé a également annoncé publiquement vouloir approfondir les réflexions autour de la création d'une caisse publique cantonale ou intercantonale, notamment en lien avec les réflexions menées à Genève[4].

Ces éléments montrent qu'une analyse approfondie de cette piste mérite d'être menée. Une coopération intercantonale pourrait en effet permettre d'atteindre une masse critique suffisante et de partager certains coûts.

Le présent postulat ne demande donc pas la création immédiate d'une caisse publique, mais un rapport sur son opportunité et sa faisabilité. Celui-ci devra notamment examiner les modèles cantonaux et intercantonaux envisageables, les conditions juridiques et financières de leur mise en œuvre, la collaboration avec d'autres cantons ainsi que les effets d'un couplage avec un réseau de soins intégrés.

Au vu de la charge que représentent les primes d'assurance-maladie pour la population fribourgeoise et de l'intérêt déjà exprimé par les autorités pour cette piste, les soussignés demandent au Conseil d'Etat d'établir un rapport afin de présenter les conclusions de son analyse.

[4] https://www.laliberte.ch/articles/regions/politique-cantonale/je-mengage-a-300-1462979